DOUBS-SUD HAUT-DOUBS

Procès verbal

Commission des compétitions seniors

Réunion du :	28 juin 2023 à 14h00
A :	District Besançon
Présidence :	M. Christian Dubail
Présents :	Mme Jocelyne Knipillaire
	Mrs. Jean-Claude Buessard - Denys Faivre-Vuillin - Jean-Louis Saulcy -
	Philippe Surdol
Excusés :	MM. Joel Barrand - Didier Bontemps

1. Composition de la Commission pour la Saison 2023 - 2024

Les membres de la commission pour la saison 2022-2023 ont été validés par le Comité de Direction du 26 Juin 2023. Elle est composée de 5 élus et 3 non élus. Président : Christian Dubail. Vice-Président : Jean-Louis Saulcy. Membres : Jocelyne Knipillaire, Joel Barrand, Didier Bontemps, Jean-Claude Buessard, Denys Faivre-Vuillin, Philippe Surdol.

2. Application du Règlement Complémentaire concernant le Code Disciplinaire.

La commission des compétitions séniors entérine les propositions faites par la Commission de Discipline et parues dans le PV du 27 Juin 2023.

REGLEMENT DECOMPTE DE POINTS ARRETE A LA FIN DE LA SAISON 2022 - 2023

- Après calcul des sanctions infligées par la Commission Départementale de Discipline pour la saison 2022-2023 et en vertu du règlement complémentaire concernant le code disciplinaire,

D1

ARCEY	moins 1 point
HERIMONCOURT	moins 3 points
MONTBELIARD Asc	moins 5 points
SOUS ROCHES	moins 1 point
BESANCON MAHORAISE	moins 2 points => appel en cours
GRAND BESANCON	moins 1 point
ROUGEMONT CONCORDE	moins 3 points

D2

ESSERT	moins 2 points
ROCHE LES BLAMONT	moins 2 points
LEVIER 2	moins 3 points
BESANCON PRES DE VAUX	moins 1 point
DANNEMARIE	moins 7 points
ETALANS VERNIERFONTAINE	moins 1 point

D3

FEULE SOLEMONT	moins 3 points
ABBEVILLERS VANDONCOURT	moins 1 point
BELFORT Asfc 3	moins 1 point
BELFORT FONTAINE	moins 2 points
BEURE	moins 1 point

BESANCON OUEST moins 5 p	oints
AMAGNEY MARCHAUX moins 1 p	oint
BESANCON ESPERANCE moins 5 p	oints
BESANCON ORCHAMPS OP moins 4 p	oints
EMAGNY PIN moins 1 p	oint
DANNEMARIE 2 moins 1 p	oint

D4

SAINTE SUZANNE moins 1 point
VALENTIGNEY moins 1 point
BESANCON OUEST 2 moins 6 points
CHATILLON DEVECEY 2 moins 4 points

AIGREMONT MONTOILLE moins 4 points appel possible moins 5 points appel possible

BESANCON CLEMENCEAU 2 moins 1 point

DOUBS 3 instruction en cours, mais pas d'incidence au classement

La commission procède à la mise à jour des classements.

3. Application du Règlement des Championnats Séniors – Obligations d'Equipes de Jeunes.

La commission entérine les propositions faites par le Pôle Sportif. (Réunion du 26 Juin 2023).

<u>Application du Règlement des Championnats Séniors – Chapitre 1 Règles générales – Paragraphe V Obligations d'Equipes de Jeunes.</u>

Départemental 1 :

Besançon Mahoraise, Les Fonges 91 et Saône Mamirolle ne sont pas en règle avec les obligations d'équipes de Jeunes.

Par conséquent, la commission applique le règlement, à savoir : 1^{ère} année d'infraction et amende de 50 euros.

Rougemont Concorde n'est pas en règle avec les obligations d'équipes de Jeunes <u>pour la deuxième année consécutive.</u>

Par conséquent, la commission applique le règlement, à savoir : 2ème année d'infraction et amende de 100 euros.

Rétrogradation en division inférieure. => Appel en cours

Départemental 2 :

Le Chateleu n'est pas en règle avec les obligations d'équipes de Jeunes

Par conséquent, la commission applique le règlement, à savoir : 1ère année d'infraction et amende de 40 euros.

Beaucourt n'est pas en règle avec les obligations d'équipes de Jeunes <u>pour la deuxième année</u> <u>consécutive.</u>

Par conséquent, la commission applique le règlement, à savoir : 2^{ème} année d'infraction et amende de 80 euros.

Rétrogradation en division inférieure.

Courcelles les Montbéliard n'est pas en règle avec les obligations d'équipes de Jeunes <u>pour la deuxième année consécutive.</u>

Par conséquent, la commission applique le règlement, à savoir : 2^{ème} année d'infraction et amende de 80 euros.

Rétrogradation en division inférieure.

Tous les autres clubs de D1 et D2 sont en règle.

4. Application du statut de l'Arbitrage de la Ligue Bourgogne – Franche Comté, Titre 2 – Les obligations des clubs – Chapitre 3 – Obligations Arbitres – Article 33 et au Chapitre 1 - Point VI - Obligations d'Arbitrage du Règlement des Championnats Séniors.

Suite à la parution de la liste des clubs en infraction au terme de la saison 2022-2023 avec le statut de l'arbitrage, dressée par la commission du Statut de l'Arbitre du District dans son PV du 16 Juin 2023, la commission des compétitions séniors prend note :

Les clubs suivants sont en 3^{ème} d'infraction. Ils ne peuvent immédiatement accéder à la division supérieure, s'ils y ont gagné leur place :

Autechaux-Roide (D2) – Belfort Fontaine (D3) – Rechesy Foot (D3) – Besançon Montrapon (D3) – Bretonvillers Charmoille (D3) – La Grosboisisenne (D3)

En ce qui concerne la D4, la non-accession au niveau supérieur ne s'applique pas aux clubs étant en 3^{ème} année ou plus d'infraction.

De ce fait, les clubs suivants peuvent accéder à la D3, s'ils y ont gagné leur place :

Bourguignon – Ste Suzanne – Amathay Longeville

5. Application du Règlement des Championnats Séniors – Obligations d'Educateurs.

VII OBLIGATIONS D'EDUCATEURS.

Se reporter au Titre 2 - Chapitre 4 - Article 34 des Règlements de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Chapitre 4 - Obligations éducateurs

ARTICLE 34 – OBLIGATIONS ET SANCTIONS - EDUCATEURS

DESIGNATION EN DEBUT DE SAISON

Les clubs des équipes participant aux championnats régionaux doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur en charge de l'équipe au plus tard le jour de la prise de fonction. Tous les clubs, dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur dans un délai de trente jours francs à compter de la date du 1er match de leur championnat respectif, encourent, en plus des amendes prévues, une sanction sportive.

DEPARTEMENTAL 1: Licence Educateur Fédéral + CFF3 certifié

Sanction financière : Néant – Sanction sportive : Néant.

REGIONAL 3 (pour info) : Licence Technique Régionale + B.M.F Sanction financière 50 €/ match − Sanction sportive : Néant

Remarque: Pour les équipes de D1 accédant en R3, dont l'éducateur n'a pas le diplôme requis pour évoluer à ce niveau et qui souhaite obtenir une dérogation pour la première année d'accession, il est nécessaire que l'éducateur ait le diplôme immédiatement inférieur à celui imposé en R3. Il faut donc qu'il dispose du CFF1 + CFF2 + CFF3 certifiés.

Dans le cas contraire, la Ligue appliquera à chaque match disputé l'amende règlementaire fixée dans son barème financier.

C'est pourquoi, depuis la saison 2021-2022, un suivi des éducateurs de D1 est fait auprès des clubs. Pour cette saison 2022-2023, cela a été fait le 25 Août 2022, sur la boite mail officielle des clubs concernés, avec envoi du questionnaire à retourner pour le 30 Septembre 2022 (nom

de l'éducateur de l'équipe – le diplôme actuel – sa date d'obtention – son éventuelle inscription à un diplôme supérieur).

Après analyse des réponses effectuée par la Commission Formation des Educateurs, les clubs non en règle avec cette obligation ont été informés par mail le 22 février 2023, afin de les inciter à faire le nécessaire.

6. Validation des montées et descentes

La commission, après application du Règlement des Championnats Séniors, valide les classements et les montées/descentes :

- Sous réserve des obligations des clubs,
- En tenant compte des retraits de points indiqués au point 2 ci-dessus. Des dossiers disciplinaires étant encore en cours, certains classements pourront être rectifiés ultérieurement si besoin
- Sous réserve de toutes autres procédures en cours
- Sous réserve des repêchages éventuels en fonction des engagements.

D1 : 24 équipes

Rétrogradations de R3 : Villers le Lac – Doubs – Orchamps-Vennes – Valdahon Vercel 2 – Delle – Giro Lepuix et Valdoie

-accession en R3:

Nord Territoire – Exincourt Taillecourt – Val de Loue et Saône Mamirolle

-rétrogradations en D2 : elles sont au nombre de 9

Asc Montbéliard – Hérimoncourt – Sous-Roches - Arcey

Les Fonges 91 – St Vit 3 – Grand Besançon – Montfaucon Morre Gennes 2.

Rougemont Concorde (descente administrative => voir point 3 ci-dessus) => **appel en cours** ou Besançon Mahoraise => **appel en cours** ou Besançon Football 3

-maintiens en D1:

Pont de Roide Vermondans 2 – Audincourt 2 - Bart 2 - Bavilliers 2 – Belfort Sud 2 -

Danjoutin Andelnans Meroux 2.

Saugette Entre Roches – Lièvremont-Arçon – Morteau Montlebon 3 – Besançon Football 3 - Besançon Mahoraise

D2:48 équipes

-rétrogradations de D1 :

Asc Montbéliard – Hérimoncourt – Sous-Roches - Arcey

Les Fonges 91 – St Vit 3 – Grand Besançon – Montfaucon Morre Gennes 2.

Rougemont Concorde (descente administrative => voir point 3 ci-dessus) => **appel en cours** ou Besançon Mahoraise => **appel en cours** ou Besançon Football 3

-accessions en D1:

Grandvillars 3 – FC 3 Cantons – Les Fins – Racing Beançon 3 - Villars St Maurice Blussans (1^{er} meilleur $2^{\grave{e}me}$) et Besançon Velotte ($2^{\grave{e}me}$ meilleur $2^{\grave{e}me}$).

-rétrogradations en D3 : elles sont au nombre de 15

Bessoncourt Roppe Larivière 2 – Beaucourt – Rougegoutte

Pont Roide Vermondans 3 – Trévillers Thiébouhans - Présentevillers Ste Marie

Chaux Gilley – Drugeon Sports – Levier 2

Ornans 3 – Besançon Prés Vaux – Orchamps Val Vennes 2.

Chatenois Les Forges 2 – Dannemarie (au titre des 2 moins bons 9^{ème})

Courcelles Montbéliard (descente administrative => voir point 3 ci-dessus)

-maintiens en D2:

Seloncourt – Nommay Vx Charmont – Essert - Valdoie Scm 2 - Voujeaucourt

Courtefontaine Les Plains - Les Ecorces 2 – Mathay – L'Isle sur le Doubs 2 – Autechaux Roide – St Hippolyte - Plaimbois du Miroir – Roche les Blamont

Monts d'Usiers – Le Russey – Avoudrey – La Chateleu - Amancey Bolandoz Chantrans – Lac Remoray Vaux – La Barèche – 1^{er} Plateau

Roche Novillars 2 – Doubs Sud - Thise Chalezeule – Les Sapins – Etalans Vernierfontaine – Guyans-Vennes

D3:96 équipes

-rétrogradations de D2:

Bessoncourt Roppe Larivière 2 – Beaucourt – Rougegoutte

Pont Roide Vermondans 3 – Trévillers Thiébouhans - Présentevillers Ste Marie

Chaux Gilley – Drugeon Sports – Levier 2

Ornans 3 – Besançon Prés Vaux – Orchamps Val Vennes 2.

Chatenois Les Forges 2 – Dannemarie

Courcelles Montbéliard (descente administrative => voir point 3 ci-dessus)

-accessions en D2:

Pays Maichois 2 – Clerval Anteuil – Suarce – Asfc Belfort 2 – Pierrefontaine Laviron –

Château Joux 2 – Auxon Miserey – Besançon Clémenceau

+ Dampierre (1^{er} meilleur 2^{ème}) - Beaulieu Mandeure (2^{ème} meilleur 2^{ème}) - Frasne 2 (3^{ème} meilleur 2^{ème}) - Noel Cerneux (4^{ème} meilleur 2^{ème})

-rétrogradations en D4 : elles sont au nombre de 18

En raison des 3 forfaits généraux dans le groupe D, seul le moins bon 10ème descend en D4 :

Frambouhans FG -Belleherbe Sancey

Villars St Maurice Blussans 3 – Mathay 2

Asc Montbéliard 2 FG – Nommay Vieux Charmont 2

Belfort Fontaine 2 FG – Bavans FG – Delle 2 FG

Le Russey 2 – La Grosboisienne

Lac Remoray Vaux 2 – Les Fonges 91 2

Beure – Besançon Velotte 2

Besançon Velotte 3 FG – Amagney Marchaux – Montfaucon Morre Gennes 3 (moins bon $10^{\text{ème}}$)

-maintiens en D3:

Les Fontenelles – Villars sous Dampjoux – Charquemont – Villars St Maurice Blussans – Les Ecorces 3 – Dambelin - Feule Solemont – Montandon - Bretonvillers Charmoille

Arcey 2 – Rougemont Concorde 2 – Bart 3 – Baume les Dames 3 – Seloncourt 2 - FC 3 Cantons 2 – Abbevillers Vandoncourt – Sous Roches 2 – Hérimoncourt 2

Nord Territoire 2 – Sermamagny – Danjoutin Andelnans 3 – US Sochaux 2 – Méziré Fesches 2 – Asfc Belfort 3 – Belfort Fontaine - Rougegoutte 2 -

Chèvremont – Bavilliers 3 – Giro Lepuix 2 – Voujeaucourt 2 - Offemont – Forges Audincourt – Rechesy Foot

Naisey – Passavant – Saugette Entre Roches 2 – 1^{er} Plateau 2 – Valdahon Vercel 3 – Villers le Lac 2 – Les Fins 2 -Guyans-Vennes 2

Laveron – Doubs 2 – Massif Haut Doubs – Arche – Amancey Bolandoz Chantrans 2 – Haut-Lison – Mont d'Usiers 2 – Lièvremont Arçon 2

Quatre Monts – Besançon Orchamps OP 2 – Audeux Pelousey Pouilley Vignes 2 – Chatillon Devecey – Besançon Ouest – Grand Besançon 2 – Avanne Aveney – Myon Chay Intercom – Saone Mamirolle 2

Besançon Montrapon - Besançon Espérance - Besançon Orchamps OP - Besançon Balzac - Roches Novillars 3 - Thise Chalezeule 2 - Emagny Pin - Dannemarie 2

-<u>rétrogradations de D3</u>:

Frambouhans FG -Belleherbe Sancey

Villars St Maurice Blussans 3 – Mathay 2

Asc Montbéliard 2 FG – Nommay Vieux Charmont 2

Belfort Fontaine 2 FG – Bavans FG – Delle 2 FG

Le Russey 2 – La Grosboisienne -

Lac Remoray Vaux 2 – Les Fonges 91 2

Beure – Besançon Velotte 2

Besançon Velotte 3 FG – Amagney Marchaux – Montfaucon Morre Gennes 3

-accessions en D3:

Bourguignon -

Exincourt Taillecourt 3 – Dampierre 2

Bourogne – Portugais Audincourt

Exincourt 2 – L'Isle sur le Doubs 3

Sporting Besançon – Chatillon Devecey 2

Val de Loue 2 – Avanne Aveney 2

Frasne 3 – Levier 3

Monts Villers – Pays Maichois 3

Dans le Groupe A : Ent Roche les Blamont/Autechaux Roide 2 ne peut pas accéder à la D3, conformément à l'article 9 du Règlement des Championnats Séniors.

Remarque: en fonction des engagements définitifs (date limite 2 juillet 2023 pour D1, D2 et D3 + coupes Crédit et Bigmat LMHD et 15 août 2023 pour D4 et coupe HDCB), et conformément au Règlement des Championnats Séniors, des équipes annoncées rétrogradées pourront être repêchées, afin que le nombre d'équipes par division soit respecté.

Le Président,

Le Vice-Président,

C. DUBAIL

J.L SAULCY